

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique
11 décembre 2017

[Par visioconférence : Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Suva (Fidji) et autres sites]

OUVERTURE

1. Le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique (ci-après dénommé le « sous-comité ») tient une réunion par visioconférence le 11 décembre 2017, entre Suva (Fidji), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Wellington (Nouvelle-Zélande) et Washington (États-Unis d'Amérique). La réunion est présidée par le Secrétariat (en la personne du Directeur général), étant noté que le président désigné (Îles Cook) a prié l'assemblée d'excuser son absence. Y assistent les États et Territoires membres suivants : Australie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, États fédérés de Micronésie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande et Polynésie française. Sont également présents des représentants de l'Union européenne (UE), ainsi que des hauts fonctionnaires et des agents du Secrétariat, sous la houlette du Directeur général.
2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants : soumettre le budget 2018 de la CPS à l'examen et à l'approbation du sous-comité, examiner et mettre en délibération le rapport de réflexion et d'exécution à mi-année de la CPS, examiner le cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020, et discuter du point présenté sur le processus de priorisation à l'œuvre à la CPS.
3. Le président prend acte de l'absence des délégations excusées : Îles Cook, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tonga. Il indique que le sous-comité se réunira à nouveau en mai pour engager un débat plus approfondi et détaillé. Il fait observer que les membres ont été consultés sur les quatre points inscrits à l'ordre du jour en amont de la réunion et que l'ordre du jour a été établi à la lumière des observations formulées en réponse à chacun de ces points.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :

1.1. BUDGET RECTIFICATIF 2018 (LIVRE VERT)

1.2. BUDGET RECTIFICATIF 2018

1.3. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES AU SOUS-COMITÉ DU CRGA 11 DÉCEMBRE 2017

4. Le Secrétariat présente le budget rectificatif 2018 au sous-comité pour validation. Le budget rectificatif affiche un léger excédent de 0,054 million d'euros (chiffre susceptible d'être modifié en fonction des taux de change en vigueur et d'autres variables applicables), alors que le budget initialement soumis à la quarante-septième session du CRGA accusait un déficit de 0,87 million d'euros. Le Secrétariat précise

le contexte dans lequel a été effectué le rééquilibrage budgétaire, donnant des chiffres ventilés des contributions et des recouvrements de coûts opérés en interne, et expose l'éventail de risques en présence et les stratégies d'atténuation envisagées, en mettant particulièrement l'accent sur les déficits projetés pour les exercices 2019 et 2020.

5. Selon la procédure approuvée par le CRGA réuni en sa quarante-septième session, l'adoption du budget de la CPS pour l'exercice 2018 requiert l'examen du budget prévisionnel par le Comité d'audit et des risques avant que le document ne soit examiné et validé par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Le Secrétariat fait observer que le Comité d'audit et des risques a examiné le budget prévisionnel lors de sa réunion du 21 novembre 2017 et recommandé au sous-comité de valider le budget 2018 en vue de son adoption hors session par l'ensemble des membres du CRGA.
6. Le Secrétariat apporte des précisions sur le report du solde non dépensé et l'exécution des projets, et fait le point sur les fluctuations monétaires enregistrées par rapport à l'euro, sur l'application des mesures énoncées dans la politique relative aux arriérés de contribution adoptée à la quarante-septième session du CRGA, et sur les audits menés par l'UE. Le Secrétariat indique que les discussions peuvent se poursuivre sur les points de détail et les questions techniques en dehors de la réunion, y compris lors de la prochaine réunion présentielle du sous-comité. Le Secrétariat invite également les membres à communiquer des informations actualisées sur leurs contributions statutaires, ainsi que sur les subventions spéciales des pays hôtes (voir annexe 1).
7. La délégation des États-Unis d'Amérique indique qu'elle n'est pas en mesure de confirmer la position définitive de son pays concernant l'inscription d'une provision pour le règlement de la contribution statutaire due au titre de l'exercice 2018, sachant que le gouvernement américain n'a pas encore arrêté l'intégralité de son budget pour 2018. La délégation reconnaît que les États-Unis doivent encore acquitter des sommes en souffrance au titre de leur contribution pour 2017, tout en précisant que cette contribution est généralement versée en deux tranches, et espère que la seconde tranche pourra être libérée en janvier prochain. Les États-Unis accèdent à la requête du Secrétariat, qui demande qu'il lui soit confirmé par écrit que les États-Unis ont bien l'intention de verser la seconde tranche de leur contribution statutaire pour l'exercice 2017.
8. Le Secrétariat indique qu'il est difficile de quantifier les économies directes réalisées grâce à l'adoption de l'euro comme monnaie fonctionnelle de la CPS, mais précise que cette mesure présente l'avantage majeur de permettre des gains d'efficacité en interne et de prémunir l'Organisation contre les effets des fluctuations monétaires. La CPS utilise le DTS pour déterminer le régime de rémunération de ses agents recrutés à l'international ; un débat s'ouvrira sur le libellé des traitements en euro, qui permettrait de limiter les effets des fluctuations monétaires
9. Le Secrétariat fait observer qu'il a fait parvenir une circulaire à l'ensemble des membres, dans laquelle il rappelait les décisions adoptées à la quarante-septième session du CRGA concernant les mesures s'appliquant aux membres accusant des arriérés. Des courriers de rappel seront bientôt envoyés aux quelques membres devant encore régler des arriérés. Les membres qui n'ont pas mis en place de plan d'amortissement seront visés par les mesures précitées à compter de 2018.
10. La délégation des Fidji fait savoir que le gouvernement fidjien a poursuivi les discussions sur les propositions faites au sujet d'un futur accord de siège, lesquelles ont été soumises au contrôle du ministère de l'Intérieur (Office of the Solicitor General) des Fidji. Le Secrétariat précise que la seule question qu'il faut trancher séance tenante est celle de la subvention spéciale due par les Fidji en tant que pays hôte, et non celle de l'accord de siège proprement dit. La délégation fidjienne indique en réponse que ces deux points, à savoir la subvention spéciale et l'accord de siège, sont traités dans un seul et même mémoire ministériel, aujourd'hui sur la table du ministère de l'Intérieur des Fidji. Le Secrétariat demande à ce qu'un point d'information lui soit présenté en marge de la réunion, en particulier pour ce qui concerne toutes les questions susceptibles de freiner l'examen et l'approbation des propositions relatives à la subvention spéciale des Fidji.

11. La représentante de l'UE présente les contours des processus et procédures s'appliquant aux audits que l'Union européenne commande pour les projets mis en œuvre par la CPS. Elle indique que, la semaine précédente, la CPS a obtenu un satisfecit pour son évaluation des sept piliers. L'UE évoque les conditions générales applicables aux contrats de subvention conclus avec la CPS et d'autres partenaires et indique qu'un groupe de travail a été constitué afin de limiter au maximum les sommes mises en recouvrement à la suite des audits. Des échéanciers raisonnables seront mis en place pour toute mise en recouvrement.
12. Le Secrétariat fait savoir qu'il réfléchit encore à la position à adopter quant aux conditions générales applicables et qu'une négociation sera engagée à ce sujet avec les autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). Le Secrétariat prend également note du fait que l'UE a suspendu tout nouvel audit le temps que la CPS planche sur le dossier des dépenses inéligibles.
13. Les membres demandent quelle est la date butoir pour l'envoi des observations relatives au budget. Le Secrétariat indique que les bureaux de la CPS ferment le 22 décembre, mais que les membres sont libres de soumettre leurs questions jusqu'à la fermeture et peuvent adresser leurs questions d'ordre général à tout moment.
14. En réponse aux questions posées par les membres sur la raison du retard accumulé dans l'exécution des projets/programmes, le Directeur des finances de la CPS explique que les processus d'achat sont exigeants et que la conduite d'activités aux côtés de partenaires, ou par leur intermédiaire, peut engendrer des complications supplémentaires. Il ajoute que la CPS, ainsi que ses partenaires de développement, doivent établir des échéanciers plus réalistes et que les programmes et les projets doivent être gérés de façon à mieux répondre aux attentes des partenaires et des prestataires.

Conclusions et recommandations

15. Le sous-comité :
 - i. examine le rapport et les recommandations du Comité d'audit et des risques ;
 - ii. note que le budget demeure en position déficitaire en 2019 et 2020 ;
 - iii. valide le budget rectificatif pour l'exercice 2018 pour adoption hors session par l'ensemble des membres du CRGA avant le 31 décembre 2017, l'absence de réponse valant approbation.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

RAPPORT DE RÉFLEXION ET D'EXÉCUTION À MI-ANNÉE DE LA CPS

16. Le Secrétariat présente au sous-comité un aperçu et une analyse formative de l'exercice de réflexion mené en milieu d'année 2017. Cet exercice a été réalisé à la demande du sous-comité, qui souhaitait que la CPS se livre à une auto-analyse critique de sa performance et détermine si les progrès accomplis étaient satisfaisants. En 2017, la CPS a continué d'appuyer la mise en place de démarches adaptatives d'amélioration continue et la mise en œuvre de sa politique Planification, évaluation, responsabilité, réflexion et amélioration continue (PEARL). Les capacités de suivi-évaluation et d'amélioration continue sont actuellement renforcées.
17. Le Secrétariat indique que les questions thématiques qui sont ressorties des rapports de réflexion établis par les programmes et les divisions dans le cadre du système PEARL ont servi à définir les ajustements à apporter pour améliorer les résultats en fin d'année, et que le projet de rapport de résultats de la Communauté du Pacifique pour 2017 sera présenté au sous-comité en mai 2018. Il

explique que le rapport d'exécution illustre davantage le travail de réflexion et d'amélioration continue mené par la CPS plutôt que les résultats obtenus par l'Organisation.

18. Au cours des consultations menées avant la réunion, les membres ont demandé des éclaircissements sur les points suivants : la finalité du rapport et les axes d'évaluation, les moyens de mesure de la performance, le raisonnement invoqué pour mettre l'accent sur la méthode de rapport et non les résultats à proprement parler, et la manière dont ce processus s'inscrit dans la démarche de priorisation.
19. Les membres demandent si les rapports de réflexion des divisions peuvent leur être transmis et souhaitent avoir des précisions sur les domaines visés par les rapports et le taux de couverture des divisions. Les membres prennent note des observations formulées par le Secrétariat concernant la nécessité de trouver un juste équilibre, dans la structure même du rapport, entre reddition de comptes et amélioration continue, mais font observer qu'il serait utile d'y voir figurer une évaluation qualitative de la manière dont le Secrétariat perçoit l'avancement de ses travaux, accompagnée d'une description des critères d'évaluation employés.
20. Certains membres sont d'avis que le rapport n'analyse pas suffisamment les résultats de la CPS et qu'il ne permet pas aux membres d'évaluer les performances de l'Organisation, ses principales réalisations ou les grands défis rencontrés à la mi-année. Ils précisent qu'il n'est pas question de créer un doublon du Rapport de résultats, mais demandent au Secrétariat de revoir la teneur de ce rapport de sorte que le « conseil de direction » de l'Organisation puisse mesurer comme il se doit la performance à mi-année, sans se cantonner aux processus internes d'établissement de rapports et d'amélioration continue.

Conclusions et recommandations

21. Le sous-comité :
 - i. examine le niveau des progrès accomplis par la CPS à la mi-2017 et communique au Secrétariat les éventuelles pistes d'amélioration à explorer ;
 - ii. indique au Secrétariat les éléments d'information que les membres souhaiteraient voir ajoutés aux futurs rapports de réflexion et d'exécution à mi-année, avec notamment l'élaboration de valeurs de référence pour les performances attendues.
22. Pour donner suite à la demande exprimée au paragraphe 21, alinéa ii), le Secrétariat s'engage à collaborer avec les membres en vue de préciser le fond et la forme des futurs rapports de réflexion à mi-année, ces points devant faire l'objet d'un débat lors de la prochaine réunion du sous-comité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

PROJET DE CAHIER DES CHARGES EN VUE DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CPS 2016-2020

23. Le Secrétariat expose au sous-comité la démarche intégrée d'évaluation qu'il est proposé d'adopter pour constituer une base factuelle pendant toute la période allant de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 (ci-après « le Plan stratégique ») jusqu'à son évaluation finale.
24. Le Secrétariat précise qu'il souhaite recueillir l'avis du sous-comité sur la démarche d'évaluation, telle que révisée. Le fait de proposer une série de petites évaluations, en remplacement d'une évaluation majeure, est motivé par la nature même du Plan stratégique, approuvé sous forme de document

évolutif, l'objectif étant que la CPS puisse affiner, ajuster, hiérarchiser et renforcer son action tout en s'adaptant aux priorités des membres et à l'évolution des circonstances. Le Secrétariat explique que cette évaluation en plusieurs étapes ne suppose en rien de modifier le Plan stratégique proprement dit ; il s'agit plutôt d'un moyen de faire approuver des mesures d'ajustement destinées à affiner le travail de la CPS – le tout étant supervisé par le sous-comité, en tant qu'organe référent – et de mieux positionner l'Organisation en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique. Le Secrétariat expose succinctement les différentes phases des activités d'évaluation et les modes de participation envisagés pour les parties prenantes externes et le sous-comité.

25. Certains membres du sous-comité proposent d'ajouter des points à la liste des pistes d'évaluation et conviennent de les transmettre au Secrétariat à l'issue de la réunion. Ils demandent également à ce qu'il soit tenu compte du temps que les membres devront consacrer à l'évaluation dans la mise en œuvre du plan d'évaluation. Le Secrétariat prend note des suggestions utiles de tous les membres concernant le processus d'évaluation.

Conclusions et recommandations

26. Le sous-comité :

- i. examine la démarche intégrée qui est proposée pour la période allant de l'évaluation à mi-parcours jusqu'à l'évaluation finale du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 (ce qui constitue le « plan d'évaluation ») et donne son accord de principe à la démarche proposée ;
- ii. convient que le Secrétariat mettra la dernière main au plan d'évaluation, en tenant compte des propositions émises par le sous-comité, et le diffusera à tous les membres du CRGA pour observations et adoption hors session ;
- iii. convient que le Secrétariat mettra en œuvre le plan d'évaluation, en tenant compte du temps que les membres devront lui consacrer ;
- iv. convient que le sous-comité sera l'organe référent du Secrétariat pendant la période de mise en œuvre des activités d'évaluation prévues dans le plan d'évaluation.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE PROCESSUS DE PRIORISATION EN COURS À LA CPS

27. Le Secrétariat fait le point sur les avancées réalisées au titre de la phase actuelle du processus de priorisation entrepris par la CPS. En particulier, il met en évidence les résultats préliminaires de l'analyse des cinq domaines prioritaires pour lesquels il a été estimé que des études complémentaires devaient être menées pour définir les capacités spécifiques et l'avantage comparatif de la CPS.
28. Le Secrétariat prend note du point d'avancement demandé par les membres au sujet des quatre premiers domaines prioritaires et indique qu'il présentera des informations détaillées, telles que réclamées par les membres, à la prochaine réunion du sous-comité, en mai 2018. Il fait toutefois remarquer que, dans le cadre du processus mené à ce jour, il était jusqu'ici question de s'entretenir avec les directeurs de division sur les cinq domaines appelant des analyses complémentaires d'ici la fin 2017, dans le but de déterminer si l'Organisation était idéalement placée pour intervenir dans ces domaines et d'inculquer aux divisions la notion de « valeur ajoutée ».
29. Le Secrétariat présente les résultats de la réunion tenue avec la direction du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) au sujet des domaines de spécialisation à privilégier (théorie de l'avantage comparatif), parmi lesquels le changement climatique, et indique que ces discussions se poursuivront, ce à quoi le sous-comité se montre favorable. Le Secrétariat confirme au sous-comité qu'il entretient un dialogue régulier avec les organisations membres du CORP et que toutes les

organisations ont à cœur d'éviter les chevauchements d'activités.

30. Le Secrétariat explique la relation entre le Fonds pour l'innovation et la priorisation, et indique que c'est la mesure dans laquelle une demande de financement répond aux priorités établies qui déterminera si elle est ou non approuvée.
31. Le Secrétariat présente un point sur la fusion entre la Division développement économique et la Division géosciences, aujourd'hui réunies sous la bannière de la nouvelle Division géosciences, énergie et services maritimes, et indique qu'en combinant les capacités des deux divisions, la CPS s'est dotée de moyens renforcés pour répondre aux priorités et aux besoins de ses membres de manière plus intégrée. Le Secrétariat évoque également le rôle de la CPS dans le secteur des énergies renouvelables et la transition qu'elle a opérée vers les questions réglementaires et de sécurité dans le secteur pétrolier. Concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), il indique vouloir introduire progressivement une logique de découplage, l'objectif étant de faire en sorte que les activités WASH soient intégrées aux piliers « changement climatique » et « résilience ». Pour ce qui est du volet « résilience aux catastrophes », le Secrétariat précise que ce domaine d'action, qui relève de la Division géosciences, énergie et services maritimes, est en cours de réorganisation et que les activités menées sur ce front seront rattachées au Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique.
32. Certains membres demandent à recevoir des informations plus détaillées à la réunion du sous-comité prévue en mai, tant sur les cinq domaines prioritaires évoqués ici que sur les quatre domaines qui n'ont pas été abordés au cours de la réunion. La délégation australienne rappelle par ailleurs au sous-comité sa position sur le renforcement et l'intégration des questions touchant aux droits de la personne, au genre et à la jeunesse et fait savoir qu'elle attend avec intérêt que des informations plus complètes sur ces domaines soient présentées à la réunion de mai 2018, et que des précisions soient apportées sur les motifs justifiant un positionnement axé sur l'autonomisation économique dans le domaine du genre. Le Secrétariat s'engage à fournir des informations plus détaillées à l'occasion de la réunion qui se tiendra en mai.
33. En réponse aux questions posées sur l'état d'avancement et l'accessibilité des plans d'activité des divisions, le Secrétariat présente un point sur les plans de la Division géosciences, énergie et services maritimes et de la Division ressources terrestres et indique que, s'il n'est pas opposé, en principe, à ce que les plans d'activité soient publiés sur le site Web de la CPS, comme cela lui a été suggéré, la question sera débattue en interne avec les divisions. Le Secrétariat précise que l'approbation des plans d'activité relève de la direction de la CPS.
34. Le Secrétariat explique que, dans son fonctionnement interne, la CPS est en train d'introduire une approche intégrée des droits de la personne, du genre, de la culture et de la jeunesse, conformément aux instructions qui lui ont été données par le CRGA. Il précise que, s'il a été décidé de mettre l'accent sur l'autonomisation économique des femmes et la résilience, c'est parce que ses programmes techniques sont outillés pour appréhender ces enjeux et les intégrer dans leur action. Le Secrétariat indique que la désignation de référents pour le réseau MELNet constitue un modèle qui a fait la preuve de son efficacité au sein de la CPS et qu'une approche analogue sera mise en œuvre pour l'intégration des enjeux précités. Le Secrétariat prend note du large soutien manifesté en faveur de la poursuite des activités de la CPS dans le domaine culturel, et indique qu'il examine et explore actuellement ses modalités d'intervention dans ce domaine.
35. Le Secrétariat indique qu'à la réunion du sous-comité prévue en mai 2018, le débat sur la priorisation sera davantage tourné vers l'avenir ; il s'agira d'examiner la séquence suivante de hiérarchisation et non plus de se concentrer sur ce qui a été fait jusqu'ici.

Conclusions et recommandations

36. Le sous-comité :

- i. examine le point d'information du Secrétariat sur le processus de priorisation et lui fournit des orientations à ce sujet ;
- ii. formule des questions et des propositions que le Secrétariat pourra examiner et auxquelles il pourra apporter des réponses lors de la prochaine réunion du sous-comité.

37. **MISE À JOUR** : Suite à la réunion du sous-comité, le Secrétariat a engagé une consultation en interne sur la question de la publication des plans d'activité des divisions sur le site Web de la CPS. Il a été décidé de ne pas donner suite à la proposition, dans la mesure où ces documents sont évolutifs par nature et ne sont donc pas publiables en l'état. Le Secrétariat se tient toutefois à l'entière disposition du sous-comité s'il souhaite en discuter plus avant à sa réunion de mai 2018.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET OBSERVATIONS FINALES

38. Le président propose que la prochaine réunion du sous-comité se tienne en présentiel à Suva, la semaine du 21 mai 2018, sous réserve d'acceptation par les membres du CRGA. Le sous-comité se dit favorable à cette proposition, dès lors que tous les membres auront signifié leur accord.

39. Le Secrétariat propose que le projet de relevé de conclusions de la réunion soit distribué à l'ensemble des membres et que le document soit diffusé dans sa version définitive d'ici la fin de l'année.

40. La délégation des États-Unis d'Amérique appelle l'attention des participants sur le quatrième Symposium international sur les effets des changements climatiques sur l'océan, qui se tiendra à Washington D.C., du 4 au 8 juin 2018, et convient de faire parvenir aux membres des informations détaillées à ce sujet.

Conclusions et recommandations

41. Le sous-comité :

- i. accepte la proposition du Secrétariat visant à ce que la prochaine réunion du sous-comité se tienne en présentiel à Suva, la semaine du 21 mai 2018, sous réserve que tous les membres du CRGA signifient leur accord hors session.

42. **MISE À JOUR** : Suite à la réunion du sous-comité, le Secrétariat a constaté que la date initiale convenue pour la prochaine réunion du sous-comité du CRGA, à savoir la semaine du 21 mai, coïncidait avec la tenue d'autres manifestations. Par conséquent, il a été proposé de reporter la réunion à la semaine du 28 mai. Le Secrétariat consultera les membres en mars 2018 afin de confirmer cette date.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES N'AYANT PAS ÉTÉ ABORDÉES AU COURS DE LA RÉUNION

43. Le Secrétariat tient à remercier Siamelie Latu (Secrétaire adjoint, ministère des Affaires étrangères, Tonga) et Richard Hipa (Secrétaire, Gouvernement de Niue), qui ont contribué à maintes reprises aux sessions du CRGA et réunions du sous-comité, et attend avec impatience de rencontrer les représentants qui leur succéderont.

44. Le Secrétariat souhaiterait préciser la date de la réunion du sous-comité qui se tiendra en novembre/décembre 2018, car il est conscient que nombre de membres n'ont pu participer à la réunion du sous-comité du mois de décembre 2017.

Annexe 1 : État des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes au 14 février 2018

	UCOM				EUROS						
	1997-2014	2015	2016	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2016	CONTRIBUTIONS STAT. 2017	SOMMES PERÇUES 2017	SOLDE	CONTRIBUTIONS STAT. 2018	SOMMES PERÇUES 2018	SOLDE
Samoa américaines		3 912	63 000	66 912	56 100	52 800	(21 077)	87 823	52 800		140 623
Australie		0	0	0	0	2 681 600	(2 681 600)	0	2 681 600		2 681 600
Îles Mariannes du Nord	450 878	63 000	63 000	576 878	483 400	52 800	0	536 200	52 800		589 000
Îles Cook		0	0	0		43 600	(43 600)	0	43 600		43 600
États fédérés de Micronésie		0	0	0		220 400	(52 800)	167 600	220 400		388 000
Fidji		0	0	0		162 400	(162 400)	0	162 200		162 200
France		0	0	0		2 095 000	(2 095 000)	0	2 400 000		2 400 000
Polynésie française		0	0	0		109 000	(109 000)	0	108 800		108 800
Guam		37 735	69 000	106 735	89 500	58 000	(147 500)	0	57 800		57 800
Kiribati		0	0	0		58 000	(58 000)	0	58 100		58 100
Îles Marshall		1 690	52 000	53 690	45 000	43 600	(88 600)	0	43 600		43 600
Nauru		0	0	0		46 200	(46 200)	0	46 200		46 200
Nouvelle-Calédonie		0	0	0		511 200	(511 200)	0	511 100		511 100
Nouvelle-Zélande		0	0	0		1 717 000	(1 717 000)	0	1 717 900	(1 717 900)	0
Niue		0	0	0		35 200	(35 200)	0	35 200		35 200
Palau		42 200	52 000	94 200	79 000	43 600	(57 661)	64 935	43 600	(20 305)	88 234
Papouasie-Nouvelle-Guinée		207 465	360 000	567 465	475 600	301 700	(480 622)	296 678	301 600		598 278
Pitcairn		0	0	0		35 200	(35 200)	0	35 200		35 200
Samoa		0	0	0		72 600	(72 600)	0	72 600		72 600
Îles Salomon		10 260	136 600	146 860	123 100	114 500	(39 487)	198 113	114 500		312 613
Tokelau		0	0	0		46 200	(46 200)	0	46 200	(46 200)	0
Tonga		0	0	0		63 400	(63 400)	0	63 400		63 400
Tuvalu		0	0	0		46 200	(46 200)	0	46 200		46 200
États-Unis d'Amérique			992 266	992 266	831 520	1 188 000	(1 366 120)	653 400	1 188 000	(653 400)	1 188 000
Vanuatu		27 546	86 600	114 146	95 700	72 600	(168 300)	0	131 300		131 300
Wallis et Futuna		0	0	0		35 200	(35 200)	0	35 200	(35 200)	0
TOTAL	450 878	393 808	1 874 466	2 719 152	2 278 920	9 906 000	(10 180 167)	2 004 753	10 269 900	(2 473 005)	9 801 648